

sements de cinq à six cents âmes, vous trouveriez l'une de ces maisons d'agiotage.

J'ai parlé plus longtemps que j'entendais le faire, bien que je n'aie pas touché à d'autres sujets que j'avais eu l'idée de traiter pendant que j'écoutais le discours du trône.

L'hon. M. DANDURAND: Honorables messieurs, je m'unis au chef de la gauche pour souhaiter la bienvenue à la première femme appelée à faire partie de cette Chambre, non seulement à cause de ses qualités personnelles, mais aussi parce qu'elle représente la meilleure moitié du genre humain, comme le démontrent nos mères, nos épouses et nos filles. Depuis six ans, j'ai l'insigne honneur, avec d'autres Canadiens, de représenter notre pays à la Société des nations. J'y ai rencontré plusieurs femmes qui représentaient différents pays. J'ai constaté qu'à plusieurs égards elles pouvaient rivaliser avec leurs collègues du sexe masculin, et je suis sûr qu'il y a dans toutes les provinces des Canadiennes dignes d'entrer au Parlement et de prendre un rang parmi l'élite par leur intelligence, leur jugement et leur culture. C'est pour nous un grand privilège d'en avoir une parmi nous. Je la félicite du discours qu'elle a prononcé aujourd'hui.

Je tiens aussi à complimenter celui qui a proposé l'adresse et que nous entendions pour la première fois, si je ne me trompe. J'espère qu'il prendra souvent la parole.

D'autre part, je désire m'unir à mon honorable ami de la gauche pour bien accueillir l'ancien ministre de l'Immigration (l'honorable M. Forke) qui est maintenant dans nos rangs. Il représente un élément nombreux de la population de l'Ouest. L'honorable sénateur sait que notre nouveau collègue du Manitoba a été élu par le parti progressiste dont il était le chef dans l'autre Chambre. Le leader de la gauche s'est demandé comment les principes du parti progressiste peuvent se concilier aussi aisément avec les doctrines du parti libéral. Je tiens à lui rappeler qu'avant la création d'un groupe distinct par les cultivateurs de l'Ouest, la plupart de leurs chefs étaient affiliés à ce dernier parti. De fait, le seul représentant des progressistes en cette enceinte, l'honorable sénateur d'Assiniboia (l'honorable M. Turriff), a, pendant plusieurs législatures occupé un siège dans l'autre Chambre à titre de libéral. Je sais que, dans les questions économiques, les progressistes formaient l'aile avancée du parti libéral qui devait avoir égard aux opinions de ce détachement. L'histoire des motifs qui ont porté l'avant-garde libérale de l'Ouest à créer un parti progressiste distinct n'a pas encore été écrite; cependant, je suis fortement ancré dans l'idée que ce mouvement a reçu une impulsion

considérable lorsqu'elle s'est aperçu qu'à l'élection de 1911, l'Est lui avait refusé la réciprocité du commerce des produits naturels. Si j'eusse été conservateur, j'aurais ressenti beaucoup de mécontentement par suite de l'attitude égoïste des industriels. J'ai déjà exprimé dans cette enceinte l'avis que c'est la réaction produite par la conduite des fabricants à l'élection de 1911 qui a donné de la vigueur à l'organisation progressiste. Après vingt ans, les progressistes forment encore l'aile avancée du parti libéral, et il n'est pas étonnant qu'ils aient témoigné de la sympathie pour le libéralisme. Mes amis de la gauche pourraient difficilement prétendre qu'ils sont leurs alliés. Un groupe est l'antipode de l'autre.

Si je prenais la parole dans le seul dessein de réfuter les critiques de mon honorable ami de la gauche, ma tâche serait vraiment fort aisée, car la dernière question qu'il a soulevée et qui se rapporte au traité avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande est la seule qui imprègne la politique du présent ministère. Il a laissé entendre, il est vrai, que le discours de Son Excellence aurait pu donner une idée plus claire des mesures législatives dont les Chambres seront saisies au cours de la présente session; pourtant, s'il jette les yeux sur ce discours, il constatera qu'il renferme un programme aussi vaste et aussi important qu'il en a jamais été soumis à cette législature.

Il va sans dire que plusieurs des sujets que le discours mentionne ou discute ont trait à des choses accomplies par le Gouvernement au cours de l'année dernière. Il n'est pas mauvais que le Parlement apprenne ce que le pouvoir exécutif a fait pendant l'année précédente.

Quant aux mesures qui seront soumises à cette législature, mon honorable ami s'apercevra que le programme embrasse des projets de loi "concernant les diverses propriétés de chemin de fer qui appartenaient autrefois à des compagnies privées et qui sont maintenant englobées dans le réseau des chemins de fer nationaux du Canada". Mon honorable ami sait combien la question est compliquée et combien la solution à trouver est difficile. Voilà l'un des sujets qui occuperont notre attention pendant la présente session.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je trouve à redire parce que le discours n'indique nullement ce que le Gouvernement a en vue.

L'honorable M. DANDURAND: Eh bien, le document serait très épais s'il traitait de toutes les voies ferrées qui ont été englobées. Le Parlement aura aussi à ratifier les arrangements pris avec le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Anglaise.